

CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale

Samedi 27 janvier 2024 à 9h00

L'an deux mil vingt-quatre le 27 janvier, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Eymeux (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Date de convocation : 13 janvier 2024	
Présents	M. BAR, Mme CHARRASSON, M. EYMARD, M. GERVASON, M. GINOT, Mme GUICHARD, Mme ODEYER, Mme VIOSSAT
Procuration	
Absent(s) excusé(s)	Mme GARCIA
Président	M. Fabrice BAR
Secrétaire	Mme Barbara GUICHARD

Mme GUICHARD ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1 – Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose à l'Assemblée d'adopter l'ordre du jour de la présente séance en vue d'examiner les affaires dans l'ordre arrêté, à savoir :

- 1- Approbation du PV CCAS du 18 octobre 2023 et du 25 novembre 2023
- 2- Attribution de dons au CCAS
- 3- Repas des aînés : fixation de la date pour 2024
- 4- Repas des Aînés : Elargissement aux personnes de moins de 65 ans
- 5- Distribution bons Agglo
- 6- Divers

2- Délibérations

Objet 2024-01-01 : Approbation du PV CCAS du 18 octobre 2023 et du 25 novembre 2023

En l'absence de remarque particulière quant aux deux procès-verbaux, ces derniers sont approuvés.

Objet 2024-01-02 : Attribution de dons au CCAS

Mme GUICHARD expose aux membres la remise de deux chèques d'un montant de 50€ chacun suite à l'organisation du repas des Aînés et demande d'approuver ces dons.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
DECIDE :**

- D'accepter ces règlements sous forme de dons.

Objet 2024-01-03 : Repas des aînés : fixation de la date pour 2024

M. Bar propose de fixer le repas des Aînés sur une des dates suivantes : 7 décembre, 14 décembre ou 21 décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, DECIDE à l'unanimité :

- De fixer le repas des Aînés au samedi 14 décembre 2024.

Objet 2024-01-04 : Repas des aînés : Elargissement aux personnes de moins de 65 ans

Mme GUICHARD rappelle que lors de l'organisation du repas des Aînés 2023, une personne n'ayant pas l'âge requis pour être conviée au repas avait fait la demande d'y participer moyennant le prix demandé aux accompagnants. Ce point avait été abordé lors de la réunion du 25 novembre 2023 et qu'il avait été signifié que cette demande n'était pas recevable pour 2023 et que l'assemblée procéderait à une délibération lors de sa prochaine réunion.

M. BAR amène à réfléchir sur l'âge de 65 ans et si un décalage de cet âge devrait être fait par rapport au budget alloué à cet évènement. Certaines communes avoisinantes ont en effet décalé l'âge.

Mme GUICHARD précise que sur 2023, 4 personnes ont été ajoutées à la liste de 2022 pour 2 décès. En termes de budget, pour 2022, il avait alloué 3425,72€ à cet évènement contre 5729,59€ en 2023 sous réserve de vérification de certaines dépenses.

M. EYMARD souligne que le repas des Aînés est un évènement dans le but de remercier les aînés.

M. GERVASON ajoute que le club des Blés d'Or organise suffisamment d'évènements sur la commune permettant ainsi aux différentes personnes n'ayant pas forcément 65 ans de partager un moment de convivialité et de festivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, DECIDE à l'unanimité :

- De ne pas élargir aux personnes n'ayant pas l'âge de 65 ans.

Mme CHARRASSON souhaite également que la notion d'accompagnant soit également précisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, DECIDE à l'unanimité :

- De définir comme accompagnant « le/ la conjoint (e) / compagnon / compagne ou l'accompagnant pour raisons médicales ».

Concernant le budget, M. GINOT avance la possibilité de prospecter auprès de sponsors pour la confection des colis.

M. GERVASON alerte sur le fait que seuls des dons de particuliers ne devraient être acceptés et non pas ceux de sociétés afin d'éviter le délit d'initié.

M. GINOT se propose de se renseigner si une entreprise peut aider une collectivité.

Quant à l'animation, il semblerait plus judicieux de trouver une prestation à moins de 600€ car celle de 2023 n'a pas été appréciée par l'ensemble des convives et la qualité n'était pas celle attendue.

M. GERVASON se propose de faire des recherches auprès des maisons de retraite afin d'avoir une liste d'animateurs.

Objet 2024-01-05 : Distribution bons Agglo

Mme GUICHARD expose le fait que Valence Romans Agglo a remis comme l'année dernière différentes entrées gratuites valables jusqu'au 31/12/2024 soit :

- 3 entrées enfants + 3 entrées adultes à la Patinoire de Valence
- 3 entrées enfants et 3 entrées adultes à une piscine de l'agglo
- 6 entrées adultes au Centre du Patrimoine Arménien de Valence
- 6 entrées adultes pour des visites Patrimoine Pays d'art et d'histoire
- 3 abonnements annuels adultes à l'une des médiathèques.

Elle précise que les coupons culturels avaient été remis l'année dernière au Club des Blés d'OR.

M. EYMARD confirme que ces entrées ont été utilisées lors d'une sortie organisée par le club.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
DECIDE**

- De faire bénéficier des entrées adultes / enfants + un abonnement adulte à la médiathèque aux familles en difficultés soit deux foyers identifiés ce jour
- De mettre à disposition des habitants par voie d'annonce sur le site internet les entrées aux sites culturels et le dernier abonnement adulte à la médiathèque.

6- Divers

M. BAR informe l'assemblée que le SIERS l'a informé qu'une demande d'échelonnement de paiement leur était parvenue. Par conséquent, il avait missionné Mme CHARRASSON et M. GERVASON de prendre contact avec la personne en difficultés financières afin de la rencontrer et lui apporter l'accompagnement du CCAS dans ses démarches. Un rendez-vous avait été fixé puis a été annulé par la personne qui a apprécié la démarche du CCAS mais qu'à ce jour ne ressent pas le besoin d'aide du CCAS.

Mme GUICHARD informe les membres du CCAS que le rendez-vous initialement prévu avec l'assistante sociale du secteur le vendredi 2 février a été annulé et propose donc de faire une nouvelle proposition de date. Après échange sur les agendas des membres, il est ainsi décidé de proposer la date du 23 février pour cette entrevue de présentation.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 10h15.

Le Président,

F. BAR



La Secrétaire,

B. GUICHARD